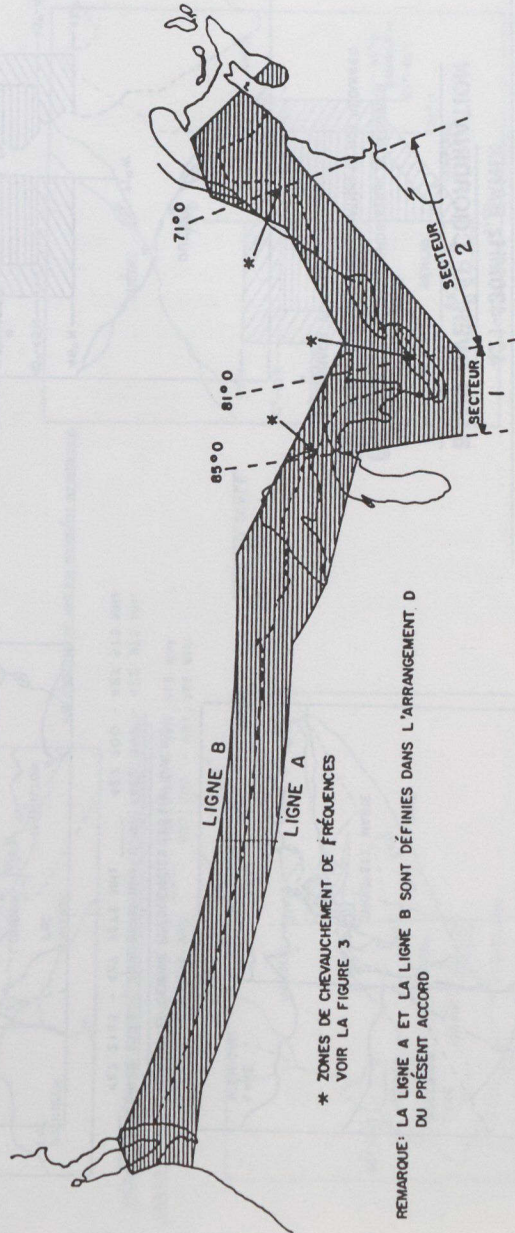


Figure 2

**ARRANGEMENT CANADO-AMÉRICAIN DE PARTAGE:
BANDE DE 421 À 430 MHz
ZONE DE COORDINATION**

Les distances ne sont pas respectées sur cette carte



* ZONES DE CHEVAUCHEMENT DE FRÉQUENCES
VOIR LA FIGURE 3

REMARQUE: LA LIGNE A ET LA LIGNE B SONT DÉFINIES DANS L'ARRANGEMENT D
DU PRÉSENT ACCORD